

Présentation générale VALOWALL

Guidance technologique axée sur la valorisation des **déchets industriels et sols & sites contaminés en Wallonie**.

La thématique des **procédés environnementaux** (recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique,...) est fortement transsectorielle et nécessite une synergie entre plusieurs centres qui ont des **compétences et des ressources bien spécifiques et variées**.

La guidance est soutenue par trois associations fortes wallonnes :

EMRA par son axe stratégique « Environnement »

COM-RA par son axe stratégique « Gestion durable de l'énergie, des ressources et de déchets »

FHCTC par son axe stratégique « Protection de l'environnement et l'analyse des cycles de vie »

Partenaires



Coordinateur



4 Avenue Gouverneur Emile Cornez
7000 MONS

Contact : Giuseppina Scarantino,
Conseillère technologique

E-mail : g.scarantino@recywall.be

Téléphone : 065 40 34 63

Télécopie : 065 40 34 60

Site web : <http://www.recywall.be>

GUIDANCE
TECHNOLOGIQUE
2014-2015

Service d'aides aux
entreprises wallonnes



ENSEMBLE VERS
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Objectifs de la guidance

La guidance traite **deux sujets** :

- ◆ **Les sous-produits industriels**
- ◆ **Les sols & sites contaminés**

La guidance se veut un moteur pour le **développement de filières de recyclage**

La guidance veut permettre aux PME wallonnes de :

- ◆ **Répondre** plus facilement aux évolutions de la **législation**
- ◆ **Eviter** les coûts croissants de la mise en centre d'enfouissement technique (**CET**)
- ◆ **Accroître** les **synergies** entre secteurs d'activité
- ◆ **S'inscrire** dans **l'économie circulaire**
- ◆ **Aider** les professionnels du secteur dans **l'assainissement des sols**
- ◆ **Créer des emplois durables** par une activité difficilement délocalisable

Comment aider les entreprises?

Les centres impliqués dans la guidance sont **à l'écoute des industriels et de leurs besoins.**

En fonction du sujet traité, les aides proposées feront appel aux différents points suivants:

- ◆ **Prévention**: ensemble de mesures et d'actions prises afin de réduire l'impact sur l'environnement et faciliter la gestion ultérieure de déchets
- ◆ **Amélioration des procédés existants**: pour minimiser la production de déchets
- ◆ **Développement de nouveaux procédés**: démarche d'innovation pour résoudre le problème de déchets
- ◆ **Valorisation matière**: recherche de filières de recyclage, préparation-caractérisation-validation du matériau, promotion du produit
- ◆ **Valorisation énergétique**: procédés permettant de transformer la matière en un combustible alternatif
- ◆ **Inertage**: traitement rendant le déchet non dangereux
- ◆ **Analyse de cycles de vie**: pour aider à choisir une technologie en tenant compte des impacts sur l'environnement

3 Services permanents

Les 3 missions des guides pour permettre aux entreprises de répondre aux critères du **développement durable** sont:

- ◆ **Accompagner les entreprises dans leur choix technologique** : conseils, développement de nouvelles technologies, expertises, ...
- ◆ **Conseiller les entreprises sur les différentes aides et subsides** disponibles au niveau régional et européen
- ◆ **Assurer une veille technologique** qui sera diffusée aux entreprises via divers supports : Newsletters, mail, réseaux professionnels ...

En résumé

La guidance a pour missions de:

- ◆ **Sensibiliser**
- ◆ **Apporter une assistance technique**
- ◆ **Aider à l'innovation**

Pour toutes les entreprises de tous les secteurs afin de minimiser la production de résidus et de donner une valeur ajoutée aux matières secondaires